

Des start-up dépendantes de l'étranger

INVESTISSEMENTS Les sommes levées par les jeunes pousses helvétiques se sont stabilisées, et sont même en hausse au premier semestre par rapport au début d'année 2025. Mais le nombre de tours de financement recule une nouvelle fois

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

L'année passée a été marquée par un recul inédit du nombre de tours de financement pour les start-up suisses. Une tendance qui se retrouve une nouvelle fois au premier semestre 2025. Le nombre de levées de fonds a reculé de 10,1%, passant de 138 à 124 par rapport à la même période en 2024, selon les chiffres semestriels du *Swiss Venture Capital Report*, publié hier par le portail d'information en ligne Startupticker.ch et l'association d'investisseurs SECA, en collaboration avec Startup.ch. C'est la troisième baisse consécutive observée sur les six premiers mois de l'année.

En revanche, les jeunes pousses helvétiques ont été financées à hauteur de 1,47 milliard de francs. Il s'agit de la troisième somme la plus importante réunie depuis le début de ces rapports. «Le montant total élevé des investissements ne peut

être attribué à une reprise générale, mais plutôt à une concentration de grands cycles de financement», soulignent les auteurs de l'étude. Alors qu'au premier semestre 2024, la levée de fonds la plus importante avait atteint les 80 millions de francs, sur les six premiers mois de 2025, trois opérations dépassent les 100 millions de francs.

Sept opérations sur dix pour la biotech

Comme pour 2024, c'est la biotech qui porte cette tendance. Parmi les dix principaux tours de financement du premier semestre, sept concernent ce secteur. Au total, les entreprises actives dans ce domaine ont levé 705 millions de francs au premier semestre, un nouveau record. S'y ajoute l'opération de la medtech lucernoise CeQur, spécialisée dans le traitement de l'insuline, qui occupe la deuxième place du classement (109,3 millions de francs), illus-



«La Suisse apparaît rarement parmi les levées de fonds qui dépassent le milliard de dollars»

STEFAN KYORA, RÉDACTEUR EN CHEF DE STARTUPTICKER.CH

trant le poids prépondérant de la santé dans ces financements.

«Il est frappant de constater que cinq de ces sept tours de table ont eu lieu à un stade précoce de développement, relèvent les auteurs du rapport. Cela souligne la pertinence pratique de la recherche de pointe menée dans le pays, ainsi que la maturité du secteur biotechnologique, puisque les jeunes entreprises ont été fondées par des équipes expérimentées.»

Les deux dernières places de ce top 10 sont occupées par RoomPriceGenie, qui propose une plate-forme de gestion des tarifs aux hôteliers, et la banque Syignum. Les secteurs de la fintech et des technologies de l'information et de la communication ont connu un rebond sur ce début d'année 2025, cependant les montants levés restent inférieurs à la période pré-pandémie.

Ces chiffres mettent en évidence un problème souligné de longue

date, les fonds pour les jeunes pousses qui se lancent restent présents, mais le problème des financements de croissance perdure. «Les levées de fonds importantes en phase de démarrage pour un grand nombre de start-up, ainsi que les tours de financement plus élevées pour les phases finales, n'existent tout simplement pas ici, souligne Stefan Kyora, rédacteur en chef de Startupticker.ch et coauteur du rapport. La Suisse apparaît rarement parmi les grosses levées de fonds qui dépassent le milliard de dollars.»

Nouveaux (petits) acteurs

Les jeunes pousses helvétiques restent donc très dépendantes des financements hors Suisse. «De 70 à 80% des fonds proviennent encore d'investisseurs étrangers. Une grande partie de ces investissements émanent de fonds de première génération. Près de 80% de ces acteurs en capital-risque

n'existaient pas il y a 10 ans, souligne Thomas Heimann, secrétaire général adjoint de la SECA et coauteur du rapport. Les exits [rachat ou introduction en bourse, ndlr] de start-up ont conduit d'anciens entrepreneurs à devenir eux-mêmes gestionnaires de fonds, aboutissant à la création de nouveaux acteurs, mais, malheureusement, ils sont encore petits.» Les investissements provenant des Etats-Unis en particulier sont en augmentation, et devraient atteindre un record en 2025.

Le niveau des exits reste bas, du fait notamment des incertitudes économiques actuelles qui poussent les entreprises à ne pas racheter de jeunes pousses pour le moment. En revanche, la politique douanière américaine ne semble pas inquiéter les investisseurs en capital-risque interrogés pour le rapport, qui se montrent optimistes pour les douze prochains mois. ■

La guerre commerciale touchera toute l'économie

TAXES. Le KOF calcule une perte de revenu réel en Suisse jusqu'à 1,3% si l'Union européenne répond aux droits de douane américains avec la même ampleur.

Pascal Schmuck

Berne attend toujours la lettre de Donald Trump ainsi que la validation pour la déclaration d'intention commune. Contrairement au Japon, une autre nation exportatrice qui a négocié avec Washington et que le président américain menace de surtaxer de 20%, la Confédération n'a pour le moment toujours reçu aucun courrier. Au début du mois, le Conseil fédéral a approuvé le projet de déclaration d'intention commune, mais cette dernière nécessite l'approbation des deux parties, a rappelé mardi le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), impliquant que Washington n'a toujours pas donné son aval. La Suisse est donc toujours soumise à un droit de douane global de 10%, mais la surtaxe de 21% fait encore l'objet d'une suspension jusqu'au 1^{er} août 2025. Elle s'inquiète désormais du bras de fer entre Bruxelles et Washington, qui évoque un droit de douane de 30% pour l'Union européenne (UE). Cette dernière prépare sa riposte (lire ci-dessous).

Une économie suisse impactée

Dans ce contexte, le centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) a publié lundi une première estimation des conséquences pour la Suisse. Il estime que l'économie helvétique pourrait enregistrer une baisse de 1,3% de ses revenus réels si les Etats-Unis maintiennent leurs droits de douane de 30% contre l'UE et que cette dernière prend des contre-mesures d'une ampleur similaire.

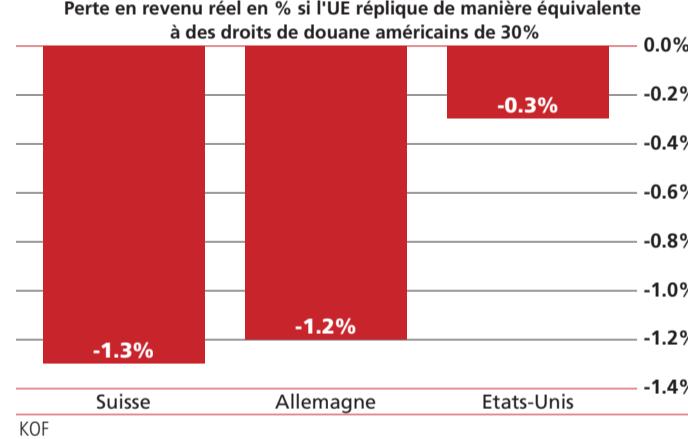
Une application complète et durable de ces sanctions commerciales est jugée «peu probable», mais la Suisse a un «intérêt majeur à une déescalade du conflit commercial transatlantique», écrit le vice-délégué du KOF, Hans Gersbach. La Confédération risquerait



Keystone

Ursula von der Leyen. Comment la Commission européenne va-t-elle réagir à la guerre commerciale déclenchée par Donald Trump? La question se pose aussi en Suisse.

SI L'UNION EUROPÉENNE RÉPONSE AUX ÉTATS-UNIS



non seulement d'être affectée, indirectement, par les droits de douane américains contre l'UE, mais aussi de faire l'objet de contre-mesures si son tarif est inférieur à celui de l'UE. Bruxelles chercherait en effet à éviter un détournement du commerce comme cela avait été le cas de l'acier en 2016-2018.

Contactée, l'ambassade de l'UE à Berne a renvoyé vers Bruxelles qui n'a pas souhaité commenter.

La Suisse «est en contact régulier avec l'UE et ses Etats membres afin d'éviter la mise en place de restrictions commerciales entre partenaires européens en réaction à la politique douanière menée par les Etats-Unis», a déclaré une porte-parole du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). «Il n'est pas exclu que des effets indirects se fassent sentir, par exemple dans les cas où des biens produits par des entreprises suisses aux Etats-Unis

visés par les mesures de compensation seraient exportés vers l'UE», a reconnu le Seco. Jean Russotto espère pour sa part que la situation ne se dégradera pas à ce point. L'avocat vaudois, connu comme l'«homme des banques suisses» à Bruxelles où il est installé depuis trente ans, suit les événements de près. «L'UE pourrait déclencher son fameux bazooka qui comporte des mesures économiquement puissantes, comme la taxation des grandes sociétés américaines qui vendent des services high-tech.» Ces mesures «pourraient faire mal aux Etats-Unis, mais c'est le plus mauvais scénario parce que Washington se rebellerait de plus belle avec pour conséquence une guerre économique totale, une approche perdante pour les deux parties», prévient l'avocat.

Les entreprises essaient de se préparer

Du côté des entreprises, la prudence est de mise, indique Switzerland Global Export (S-GE), l'organisation officielle suisse de promotion des exportations et de la place économique. «Nous observons que les sociétés se préparent depuis des mois et n'attendent pas l'annonce sur les droits de douane», selon une porte-parole. Elles agissent de manière proactive en augmentant leurs stocks aux Etats-Unis, en envisageant plusieurs scénarios ou en calculant les limites économiques de support, a-t-elle ajouté.

C'est le cas d'Anybotics, spécialisé dans les solutions robotiques autonomes pour les inspections. «Nos plans d'expansion aux Etats-Unis se déroulent comme prévu, mais compte tenu des fortes incertitudes, nous gardons nos options ouvertes et préférons ne pas commenter ce sujet pour le moment», a déclaré Péter Fankhauser, directeur général de l'entreprise zurichoise. ■

En collaboration avec Sophie Marenne

L'UE pourrait répliquer à hauteur de 72 milliards aux taxes américaines

Avions, voitures et bourbon figurent au cœur de la liste de la Commission européenne établie en riposte aux droits de douane de Donald Trump, consultée mardi par l'AFP, même si Bruxelles veut donner une chance aux négociations.

Le président américain a pris l'Union européenne (UE) de court en décrétant ce week-end des droits de douane de 30% sur toutes les importations du bloc à compter du 1^{er} août. L'exécutif européen a malgré tout l'espoir de trouver une solution négociée avec les Etats-Unis avant cette échéance. Le commissaire chargé de ces tractations avec

l'administration Trump au nom des 27 Etats membres de l'UE, Maros Sefcovic, devait d'ailleurs échanger mardi avec son homologue américain après un premier appel lundi. «Nous sommes actuellement dans la phase la plus délicate des négociations et nous nous efforçons d'obtenir un accord de principe avant la date limite», a affirmé un de ses porte-parole, Olof Gill.

Dans le même temps, l'Europe planche aussi sur sa riposte aux droits de douane. La Commission a établi une liste de produits américains qu'elle pourrait taxer en retour, qu'elle a présentée aux Etats membres lundi.

Les importations visées, qui représentent une valeur totale de 72 milliards d'euros, ne seront taxées que si l'UE échoue à conclure un accord sur la levée des mesures douanières. Le document de 202 pages inclut notamment les voitures et les avions américains, des fruits frais, poissons, des plastiques, produits chimiques et équipements électriques. Mais aussi le bourbon, malgré des protestations répétées de la France et de l'Italie, qui craignent de voir leurs vins et spiritueux taxés en retour. La liste comprend des exportations clé des Etats-Unis comme le soja, ainsi que divers appareils. (afp)

Les exportations offrent un répit temporaire à la croissance chinoise

Malgré les droits de douane américains, le PIB de la deuxième économie mondiale a progressé de 5,2 % au deuxième trimestre. Les exportateurs ont profité de la trêve commerciale avec les Etats-Unis pour envoyer préventivement leurs marchandises, avant l'échéance du 12 août.



La croissance chinoise a progressé de 5,2 % au deuxième trimestre, portée par un sursaut des exportations. (Cfoto/SIPA Usa/SIPA)

Par **Raphaël Balenieri**

Publié le 15 juil. 2025 à 07:45 | Mis à jour le 15 juil. 2025 à 15:06

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Plus de peur que de mal ? L'économie chinoise continue de ralentir, mais résiste, pour le moment, à l'onde de choc commerciale provoquée par Donald Trump. Au deuxième trimestre, le PIB de la deuxième économie mondiale a progressé de 5,2 % en un an, selon les chiffres officiels publiés mardi.

Un chiffre inférieur à celui du premier trimestre (5,4 %), mais légèrement supérieur aux attentes des analystes. Il s'explique surtout par la bonne tenue des exportations, tandis que sur le front domestique, la déflation et la crise immobilière ont continué de s'aggraver sur la période, augurant des turbulences pour le reste de l'année.

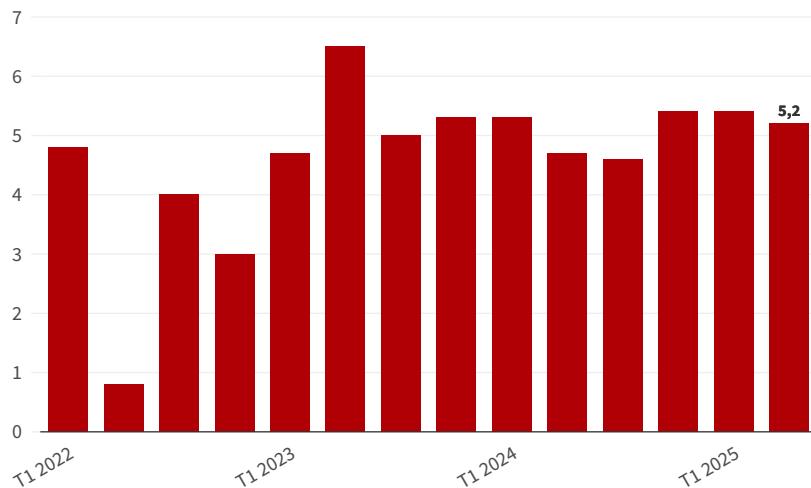
Effet d'aubaine

Les chiffres du deuxième trimestre étaient particulièrement attendus, puisqu'ils englobent toute la période de guerre commerciale depuis l'offensive de Donald Trump lors du « Liberation Day » du 2 avril. Ce jour-là, le président américain avait annoncé des droits de douane supplémentaires de 34 % contre la Chine, qui avaient explosé à 145 % après des semaines de représailles entre les deux pays.

Mi-mai, un accord temporaire entre la Chine et les Etats-Unis signé en Suisse avait toutefois permis de ramener ces droits à 30 %, mais pour une durée de 90 jours, soit jusqu'au 12 août.

La croissance chinoise

Variation du PIB en %, glissement annuel



SOURCE : BUREAU NATIONAL DES STATISTIQUES

Voyant la date butoir arriver, les exportateurs chinois se sont empressés d'expédier leurs marchandises pour bénéficier de ce taux plus avantageux, ce qui a tiré par effet d'aubaine la croissance chinoise. En juin, les exportations chinoises ont augmenté de 5,8 %, contre 4,8 % en mai, selon les chiffres publiés lundi.

Face à la fermeture du marché américain, la Chine s'est empressée de trouver de nouveaux débouchés pour ses produits, notamment en Asie du Sud-Est et en Europe. Ce qui a conduit à un excédent commercial record de presque 115 milliards de dollars en juin.

Spirale déflationniste

Mais cet effet conjoncturel commence à s'estomper, alors que la Chine et les Etats-Unis doivent tenir de nouvelles négociations commerciales mi-août. Toute la question est de savoir si les deux puissances signeront un accord durable ou pas et à quel niveau les droits de douane s'établiront.

A cela s'ajoutent les nouvelles pressions de Donald Trump. Lundi, le président américain a menacé de taxer les partenaires commerciaux de la Russie (dont la Chine) à hauteur de 100 %, si un accord de paix avec l'Ukraine n'était pas conclu dans les 50 jours.

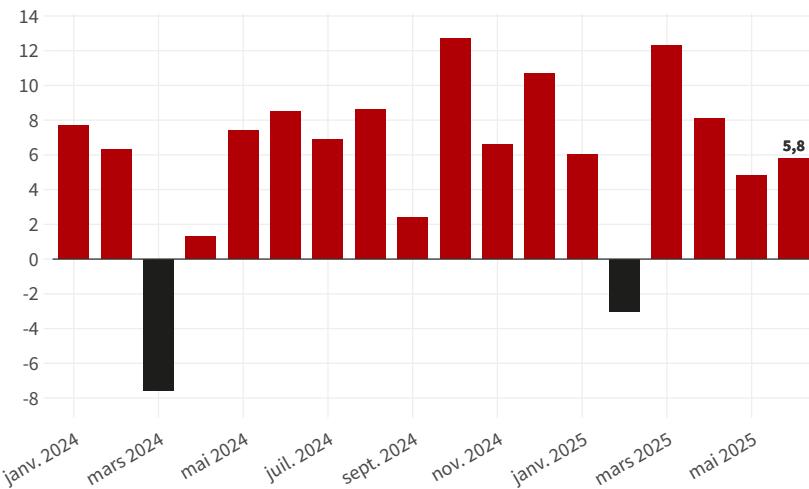
Une telle mesure serait un coup dur pour la Chine, qui a particulièrement besoin de la demande externe, pour compenser la faiblesse de sa demande interne. Les Chinois, qui ont beaucoup perdu en patrimoine immobilier avec l'éclatement de la bulle immobilière, coupent dans toutes les dépenses superflues, ce qui a plongé le pays dans une spirale déflationniste sévère.

En juin, l'indice des prix à la consommation (CPI) a certes augmenté pour la première fois depuis janvier, notamment grâce aux coupons distribués par le gouvernement chinois

pour soutenir les dépenses. Mais à 0,1 %, la hausse est marginale, et masque d'importantes disparités selon les catégories. Les prix des denrées alimentaires, notamment, sont en baisse depuis cinq mois consécutifs.

Les exportations chinoises

Variation en %, glissement annuel



SOURCE : DOUANES CHINOISES

Les prix à la sortie des usines (PPI), eux, ont baissé de 3,6 % en juin, le plus fort repli depuis presque deux ans. Ces derniers mois, **la concurrence est devenue acharnée dans plusieurs industries** comme la voiture électrique et le photovoltaïque, ce qui pousse les industriels à tailler dans les prix pour sécuriser des parts de marché et écouler les marchandises.

Parallèlement, l'immobilier, un secteur clé pour l'économie chinoise, montre peu de signes d'amélioration. Sur le semestre, les investissements dans le secteur ont baissé de 11,2 %, tandis que le prix des nouvelles habitations a enregistré en juin le plus fort repli en huit mois.

Mesures de relance

Ces pressions, combinées à la guerre commerciale, vont peser sur le second semestre et sur l'ensemble de l'année. Natixis s'attend à une croissance comprise entre 4,2 et 4,5 % pour 2025, soit en dessous de l'objectif officiel d'environ 5 % fixé par les autorités.

« Faute de nouvelles mesures de relance, l'économie chinoise va connaître une décélération rapide, à mesure que les effets des droits de douane se matérialisent », commente Alicia Garcia Herrero, économiste chargée de l'Asie chez Natixis. Les analystes attendent désormais une réunion du Bureau politique du Parti communiste chinois prévue fin juillet, qui pourrait donner des premières indications en ce sens.

Raphaël Balenieri (Correspondant à Shanghai)

Trump droht Russlands Handelspartnern: Auch die Schweiz exportiert noch viel

Strafzölle bis zu 100 Prozent Der US-Präsident will Geschäfte mit Russland verteuern. Das trifft selbst amerikanische Verbündete.

Mit seiner Kehrtwende im Ukraine-Krieg hat US-Präsident Donald Trump die europäischen Partner überrascht. Wie Trump am Montag verkündete, will er den Ukrainern wieder Kriegsgerät zur Verteidigung gegen den russischen Angriffskrieg zur Verfügung stellen. Und er stellte in Aussicht, erneut zu seiner aussenpolitischen Lieblingswaffe zu greifen: zu Zöllen.

Sollte Russland nicht innerhalb der nächsten 50 Tage den Krieg gegen die Ukraine einstellen, so Trump, werde er auf russische Importe in die USA Zölle in Höhe von 100 Prozent erheben. Auch «sekundäre Zölle» seien eine Option. Damit meint Trump Handelsbarrieren für Länder, die mit Russland Handel betreiben.

Vor allem China und Indien importieren aus Russland

Dazu, welche Länder dies sein könnten, äusserte sich Trump nicht. Infrage kämen aber einige: Neben China und Indien handeln auch die EU-Staaten oder Japan mit Russland. Auch

die Schweiz ist auf der Liste der russischen Handelspartner weiterhin zu finden.

Das Handelsvolumen unterscheidet sich dabei stark. Die USA selbst importierten im Jahr 2024

russische Waren im Wert von nur etwa 3 Milliarden Dollar. Darunter waren als unverzichtbar eingestufte Produkte wie Dünger, Eisen, Stahl und Uran. China und Indien hingegen haben

seit Kriegsbeginn ihre Importe von russischen Rohstoffen deutlich erhöht. Indien bezieht heute fast 40 Prozent seines Öls aus Russland, vor dem Krieg war es gerade einmal ein Prozent. Gemäss Schätzungen gehen mittlerweile bis zu 90 Prozent der russischen Ölexporte nach Indien und China.

Doch auch viele enge US-Verbündete machen weiterhin Geschäfte mit Russland. Der Warenauslauf zwischen der EU und Russland belief sich 2024 auf 67,5 Milliarden Euro – was aber ein klarer Rückgang ist zu den 257,5 Milliarden im Jahr 2021. Die EU importierte vor allem Brennstoffe und Bergbauprodukte, also mineralische Rohstoffe, Chemikalien, Eisen und Stahl. Nach Russland gingen Chemikalien, Lebensmittel und Maschinen.

Das Handelsvolumen zwischen der Schweiz und Russland ist im Vergleich zu 2021 ebenfalls gesunken, wenn auch weniger stark. Handelten die Länder vor vier Jahren noch Waren im Wert von 4,7 Milliarden Fran-

ken, waren es vergangenes Jahr noch 2,9 Milliarden. Bei den Importen, die aus Russland in die Schweiz gelangen, handelt es sich vor allem um Gold. Das Edelmetall steht zwar auch auf der Liste der sanktionsierten Handelsgüter – nicht aber, wenn es bereits vor Kriegsbeginn aus Russland in ein anderes Land exportiert wurde.

Pharmaprodukte bisher von Sanktionen ausgenommen

Die Exporte aus der Schweiz nach Russland bestehen zu einem grossen Teil aus pharmazeutischen Produkten. Diese sind aus humanitären Gründen weitgehend von Sanktionen ausgenommen. Andere traditionelle Exportstützen wie Präzisionsinstrumente, Uhren und Schmuck sowie Maschinen sind deutlich zurückgegangen. Auch bei den Strafzöllen, die Trump zuletzt gegen eine Reihe von Ländern verhängte, galt stets eine Ausnahme für Pharmaprodukte.

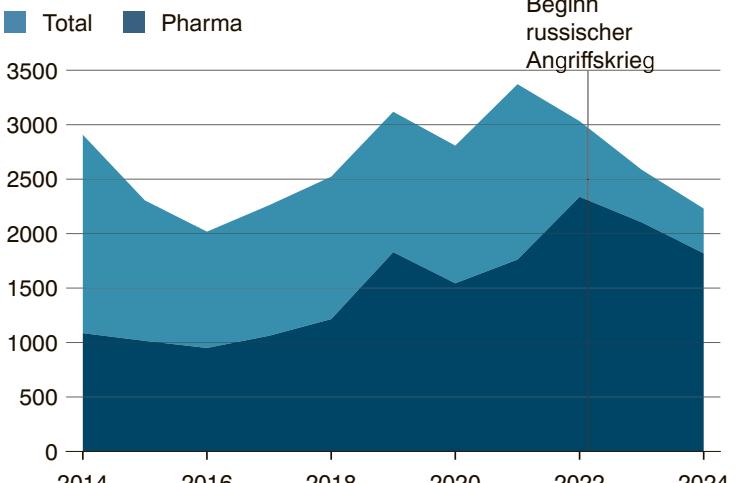
Bei der Sanktionierung russischer Handelspartner dürfte Trumps Fokus auf den lukrativen Rohstoffexporten liegen. Bestrebungen, diese weiter zu beschränken, gibt es in den USA nicht nur auf Seiten des Präsidenten. Im Kongress arbeiten Vertreter beider Parteien derzeit an einem Gesetz, das Zölle in Höhe von 500 Prozent auf Waren aus Ländern vorsieht, die weiterhin russisches Öl, Gas und andere Güter kaufen. Der Gesetzentwurf wird im Senat unterstützt, aber die republikanische Führung wartet auf grünes Licht vom Präsidenten.

Ob hohe Zölle gegen russische Handelspartner tatsächlich eine Option sind, ist allerdings fraglich. Der US-Handelskrieg-Experte Edward Fishman schrieb auf der Plattform X, Trump habe China bereits Zölle in Höhe von mehr als 125 Prozent angedroht und sei dann wieder davon abgerückt. Der Schritt habe sich als «politisch unmöglich» erwiesen. Zudem muss Trump den Ölpreis im Blick behalten – eine Verringerung russischer Exporte würde diesen in die Höhe treiben.

Nelly Keusch

Pharma dominiert Russland-Exporte

Schweizer Exporte nach Russland, in Millionen Franken pro Jahr



Grafik: nel / Quelle: BAZG

US inflation rises more than expected as tariffs begin to bite

Financial Times Europe

16 juil. 2025

MYLES MCCORMICK — DUBLIN KATE DUGUID — NEW YORK

US inflation climbed to 2.7 per cent in June, surpassing expectations and signalling that Donald Trump's tariffs are hitting prices.

The annual consumer price index announced yesterday was up from 2.4 per cent in May and above expectations of 2.6 per cent among analysts surveyed by Bloomberg. But in the wake of the data publication, the US president kept up his campaign to push the Federal Reserve to cut interest rates.

"Consumer Prices LOW," he posted on his Truth Social network. "Bring down the Fed Rate, NOW!!!"

The data from the Bureau of Labor Statistics comes as Trump continues his tariff war with Washington's trading partners, threatening to impose large levies on importers from next month if they do not reach trade deals.

"Today's report showed that tariffs are beginning to bite," said Omair Sharif at Inflation Insights.

Trump has announced a host of tariffs since returning to office, setting a baseline rate of 10 per cent and introducing an array of sector-specific levies. He has delayed the introduction of steeper reciprocal duties, previously due to take effect last week, until August 1.

"The effects of tariffs are finally showing through in inflation, although still in a modest way, suggesting that businesses have so far absorbed a significant share of the impact," said Eswar Prasad, economics professor at Cornell University. He added: "This is unlikely to be tenable, especially if Trump follows through with his recent tariff threats."

June's inflation rise was fuelled in part by higher food prices, but offset by weaker commodity prices.

Annual core inflation, which strips out more volatile food and energy prices, rose 2.9 per cent, in line with expectations.

But several analysts emphasised that the core figure was depressed by the weak second-hand car market.

Traders in the futures market slightly reduced their bets on interest rate cuts after the data publication, but still expect roughly two quarter-point reductions by the end of the year.

The dollar and longer-dated Treasury yields, which are particularly sensitive to inflation expectations, edged up. US stocks briefly hit record highs before settling back.

"The market is relieved that the number was not worse," said Andy Brenner, head of international fixed income at NatAlliance Securities.

He added that there had been "a fear . . . of a worse number" after Scott Bessent, Treasury secretary, argued against giving too much weight to one month's figure.

Lou Brien, market strategist at DRW Trading, noted the "muted" market reaction to the figures but added: "We still have the possibility that inflation is lurking around the corner."

Trump has piled pressure on Jay Powell, Fed chair, and in his social media posts yesterday renewed his call for rates to be cut by three points, which he said would save the country "One Trillion Dollars a year" in debt payments.

Bruxelles propose une refonte du budget européen en faveur de la compétitivité

La Commission doit présenter ce mercredi son projet de cadre financier pour le prochain cycle 2028-2034. Pour faire face aux nouveaux défis, elle vise une refonte structurelle qui regroupe de nombreuses politiques aujourd'hui distinctes.



Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, avec la Première ministre italienne Giorgia Meloni et Emmanuel Macron, lors d'un sommet à Malte en septembre 2023. Les Vingt-Sept vont beaucoup parler de matières budgétaires au cours des deux prochaines années. (Ludovic MARIN/AFP)

Par **Karl De Meyer**

Publié le 16 juil. 2025 à 07:10 | Mis à jour le 16 juil. 2025 à 07:27



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

« La carte-mère de l'action de l'Europe pour la prochaine décennie » : c'est ainsi qu'une communicante du Parlement européen désigne le prochain budget européen pour la période 2028-2034, pour lequel la Commission européenne doit présenter ce mercredi sa proposition.

Tous les sept ans, le « cadre financier pluriannuel » (CFP) provoque de vives tensions entre les Vingt-Sept, qui doivent s'entendre sur les priorités, les montants, les méthodes... à l'unanimité. Un exercice qui demande autour de deux ans.

Cette fois-ci, les enjeux sont encore plus élevés, avec un allié américain devenu hostile, une guerre à l'est de l'Union, **le décrochage technologique de l'Europe**, le changement climatique qui s'accélère et un échiquier politique qui a glissé à droite avec la forte préoccupation migratoire des citoyens.

Enveloppe stable

Le prochain budget, dans ce nouvel environnement, doit donc dégager des fonds pour la sécurité, les infrastructures critiques, l'innovation de rupture, la protection des frontières. Mais, première difficulté : il n'y a pas de consensus pour **augmenter significativement l'enveloppe globale**, autour de 1,1 % du PIB de l'Union actuellement.

Or de nombreux Etats membres, notamment la France, ne comptent pas pour autant réduire vraiment la voilure sur la Politique agricole commune (PAC) ou la politique de cohésion pour les régions, qui à elles deux absorbent plus de 60 % du budget 2021-2027.

Deuxième difficulté : à partir de 2028, l'Union doit normalement commencer à rembourser le grand emprunt décidé en 2020 pour financer le plan de relance post-covid. On parle de montants de l'ordre de 25 milliards d'euros par an, soit 17 % du budget. Les Vingt-Sept avaient promis d'adopter **de nouvelles ressources propres** pour assurer le remboursement. Mais devant leur réticence à créer de nouvelles taxes ou à transférer des recettes à l'échelon européen, aucune n'a encore été validée.

Conditionnalité

Ce mercredi, la Commission devrait proposer une taxe sur les grandes entreprises, une ponction des droits d'accise sur le tabac, une taxe sur les déchets électroniques non recyclés. Et relancer sa proposition de verser au budget européen une partie des revenus des quotas carbone et du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**.

Mais rien ne dit que ces idées se concrétiseront. Bruxelles veut par ailleurs en finir avec les rabais accordés dans le budget actuel aux gros contributeurs nets comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, mais ce combat aussi sera difficile.

Pour contourner l'apparente quadrature du cercle, le Commissaire au Budget Piotr Serafin et sa directrice générale **Stéphanie Riso** ont proposé de révolutionner l'architecture du budget. Ils souhaitent le simplifier et le flexibiliser pour pouvoir réaffecter des fonds en réponse à des crises comme la pandémie, conditionner les versements européens à des réformes de compétitivité et au respect de l'Etat de droit.

Malgré de fortes résistances au Parlement européen, dans le monde agricole et dans les régions, la Commission devrait proposer la fusion de nombreuses politiques jusque-là séparées dans un seul fonds géant.

Déclinaisons nationales

Ce grand pot commun regrouperait **l'essentiel de la PAC** et la politique régionale, la pêche, la gestion des frontières, et serait ensuite décliné en vingt-sept parts nationales. Les Etats membres devraient soumettre des plans de réforme et d'investissement à respecter pour obtenir les déboursements correspondants.

La proposition de budget devrait laisser une grande place à un fonds de compétitivité facile à solliciter pour les entreprises. « Après la simplification réglementaire, on met en place une simplification budgétaire », affirme une source de la Commission, qui ajoute : « la hauteur des montants va surprendre ». Un troisième véhicule regroupera les instruments d'action extérieure de l'Union.

Negobox en décembre

Les équipes de la Commission travaillaient encore d'arrache-pied, mardi, aux arbitrages finals. On peut s'attendre à partir de demain à de vifs débats entre les partisans d'une refonte structurelle et les défenseurs de l'ancienne architecture. La présidence danoise ambitionne de dessiner pour la fin de l'année une première « negobox », à savoir une esquisse de budget déjà amendée avec les premières observations des Etats membres.

D'ici là, les eurodéputés ne manqueront pas de faire entendre leur voix. Le Parlement européen n'a certes d'autre pouvoir formel que d'approuver ou rejeter, en bout de course, le cadre financier élaboré par les Vingt-Sept. Mais, frustrée de ne pas avoir plus de compétences budgétaires, l'assemblée sait, dans les faits, utiliser son droit de veto comme levier.

POINT FORT

«Les Etats-Unis n'appliqueront pas l'impôt minimum, mais aideront les autres à le faire»

FISCALITÉ. L'ancien directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE Pascal Saint-Amans analyse l'accord conclu par les pays du G7 fin juin. Un bilan en demi-teinte.

Christian Affolter

C'est une véritable escalade fiscale qui a pris fin le vendredi 27 juin grâce à l'accord conclu entre les pays du G7. A Toronto, les Etats-Unis ont obtenu que l'impôt minimum mondial de 15% ne s'applique pas aux multinationales américaines. En contrepartie, ils ont renoncé aux représailles brandies alors dans l'article 899 du «Big Beautiful Bill» (BBB), également surnommé «taxe vengeresse». Depuis, cette loi budgétaire a été adoptée par le Congrès et promulguée par Donald Trump le 4 juillet. Washington reconnaît l'impôt minimum élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)... pour le reste du monde, mais pas chez eux. Alors que quelque 140 Etats, dont la Suisse, se sont engagés à le mettre en œuvre, les Américains pourront continuer d'appliquer leur propre système.

«Le risque est faible, mais il faut surveiller que les Etats-Unis ne se transforment pas en paradis fiscal ou en un pays encore plus compétitif qu'ils ne le sont aujourd'hui.»

Pascal Saint-Amans
Professeur à l'Université de Lausanne



Depuis son entrée en fonction, le gouvernement Trump a pris le contrepied de Joe Biden et a refusé d'appliquer l'impôt minimum mondial, en augmentant la pression au niveau international avec l'article 899. En appliquant ce dernier, les Etats-Unis se seraient arrogé



Sommet. Lors du G7 à Toronto, les Etats-Unis ont obtenu que l'impôt minimum mondial de 15% ne s'applique pas aux multinationales américaines. Un traitement spécifique qui peut se justifier, selon Pascal Saint-Amans, mais qui peut «tout de même paraître un peu choquant à certains».

le droit de surtaxer les revenus des multinationales étrangères domiciliées dans des pays prélevant des impôts considérés par Washington comme extra-territoriaux. Deux normes fiscales vont ainsi cohabiter. Pour l'ancien responsable des négociations de l'impôt minimum à l'OCDE et désormais professeur à l'Université de Lausanne Pascal Saint-Amans, beaucoup de détails restent à régler. Mais contrairement à ce que certains avaient prévu, l'impôt minimum mondial survivra à l'administration Trump, assure-t-il. Entretien.

■ **Avons-nous pu éviter le scénario du pire le vendredi 27 juin au G7?**
Cela dépend de la manière

dont on le définit. S'il correspond à la perte totale de l'impôt minimum mondial, alors oui, on a évité le pire. L'accord [conclu au G7] ne renforce pas cette taxation, mais il impose un démenti à tous ceux qui pensaient qu'elle ne survivrait pas à Donald Trump. Maintenant, si vous prenez une autre perspective, du point de vue de l'équité des règles du jeu, un élément auquel les Suisses tiennent, nous n'avons pas vraiment évité le pire, parce que Washington récupère un passe-droit. Les Etats-Unis ne sont certes pas un paradis fiscal, donc il y a des raisons qui justifient un traitement spécifique. Cependant, la dérogation qu'ils ont obtenue peut tout de même paraître un peu choquante à certains.

■ **C'est pourtant Washington qui a instigué tout ce système de taux minimum mondial, par le biais du GILTI, un impôt qui vise les multinationales basées aux Etats-Unis et leurs sociétés à l'étranger...**
Absolument. Ce qui est intéressant dans l'accord du G7, c'est qu'il dit que l'impôt minimum mondial a été un succès, en raison des DMTT (ndlr: le pendant du système GILTI dans le cadre de l'OCDE): les pays qui avaient des régimes fiscaux favorables ont mis en place l'impôt minimum mondial eux-mêmes, via un mécanisme dit de «top-up tax» (ndlr: impôt supplémentaire). Puisque les entreprises y sont soumises, le contrat stipule que les pays vont se mettre d'accord entre eux pour s'assu-

rer qu'il n'y ait pas d'évasion, qu'il n'y ait pas de trou dans la raquette. En contrepartie, un accord spécial est passé avec les Etats-Unis, parce qu'ils ont déjà un impôt minimum, et que si vous ne leur faites pas un «deal», ils vous démolissent. Voilà, c'est ça le résumé.

■ **Vous semblez assez optimiste par rapport au relèvement du taux du GILTI, de 10,5% jusqu'à présent à 14%, ce qui le rapprocherait de l'impôt minimum de 15%...**
Oui, parce que ce n'est pas moi qui parle de 14%, c'est dans le projet de loi du Sénat (ndlr: inclus dans le BBB). Celui-ci renforce le GILTI. Comme son nom l'indique (ndlr: I pour intangible), c'est une taxe sur les

biens immatériels (ndlr: brevets, licences, marques et autres propriétés intellectuelles), donc sur les profits qui dépassent un certain taux de rendement. Le projet du Sénat élimine cette exonération pour les activités de routine (ndlr: le BBB a ainsi renommé le GILTI, qui s'appelle désormais NCTI, taxe sur revenu net testé d'une multinationale contrôlée par des Américains). Ensuite, ses modalités de calcul sont un peu plus dures que celles de l'impôt minimum mondial. Sauf sur un point controversé: le NCTI considère l'impôt des entreprises américaines à l'étranger en moyenne, alors que l'impôt minimum mondial regarde les taux pays par pays.

■ **Cet accord du G7 ne favorise-t-il pas un peu trop les entreprises américaines, voire incite les sociétés à aller s'installer aux Etats-Unis?**

Alors, c'est ça la bonne question, absolument. En Europe, le taux d'impôt sur les sociétés est à 21%, vous avez aussi une Patent Box (ndlr: imposition à un taux réduit de revenus issus de la propriété intellectuelle). Aux Etats-Unis, vous n'aurez pas l'impôt minimum mondial à 15%. Est-ce qu'il y a un risque d'inversions, comme on l'appelle? C'est-à-dire qu'une société européenne achète une entreprise américaine pour transférer ensuite son siège aux Etats-Unis? A ce stade, la plupart des observateurs estiment que non, parce que là-bas, il y a un niveau de fiscalité élevé. Si les Européens ont validé un mécanisme par lequel les Etats-Unis, en fait, se réindustrialisent sur leur dos, ils auront tout perdu. Le risque est faible, mais il faut surveiller que les Etats-Unis ne se transforment pas en paradis fiscal ou en tout cas pas en un pays encore plus compétitif qu'ils ne le sont aujourd'hui.

■ **En Suisse, certains regrettent que Berne ait pris les devants en étant parmi les premiers à appliquer le taux minimum à 15%...**

Un accord en six dates clés

2013 Début du projet BEPS (érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices), conduit par le Comité des affaires fiscales de l'OCDE, avec les pays du G20

Mai 2019 Proposition franco-allemande pour le pilier 2

Octobre 2021 Adoption du Cadre inclusif de l'OCDE sur le BEPS par plus de 140 pays, Suisse comprise

Février 2023 Publication des lignes directrices techniques permettant la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial

1^{er} janvier 2024 Entrée en vigueur du DMTT en Suisse, suivi de l'IIR en janvier 2025

27 juin 2025 Accord du G7 qui exempte les Etats-Unis de la norme de l'OCDE. **CA**

La marge de manœuvre de la Suisse

La Confédération dispose encore de certaines libertés pour son application du second pilier du projet d'imposition minimale des multinationales de l'OCDE et du G20.

D'une part, le Conseil fédéral a décidé pour l'heure de pas mettre en œuvre la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés (UTPR). Celle-ci est vouée à réallouer une partie de l'impôt non payé par une filiale d'un groupe multinational lorsqu'un autre pays du groupe n'a pas appliqué correctement

l'impôt minimum de 15%. La conformité de l'UTPR avec le droit et les accords internationaux fait encore l'objet de discussions sur la scène internationale.

D'autre part, comme les sept Sages ont agi par voie d'ordonnance, ils pourraient finalement décider de ne pas appliquer la règle d'intégration des revenus (IIR) aux entreprises américaines, comme le réclame Economiesuisse. L'IIR oblige la société mère d'une multinationale à payer

un impôt complémentaire si l'un de ses membres (filiale ou succursale), situé dans un autre pays, est imposé à moins de 15%.

Il serait en revanche peu probable que l'exécutif décide de revenir sur la règle générale de l'imposition minimale des grands groupes à hauteur de 15%, le peuple suisse l'ayant accepté en votation à plus de 78% en juin 2023. A moins peut-être que les autres Etats européens ne revoient leurs engagements en la matière. **Jonas Follonier**

mercredi 16 juillet 2025

Ceux qui étaient sur cette ligne pensaient que l'impôt minimum mondial disparaîtrait. Mais c'est l'inverse qui s'est produit. Certes, les Etats-Unis n'appliqueront pas l'impôt de l'OCDE, mais ils aideront les autres pays à l'appliquer. Et donc, si la Suisse n'avait pas mis en place son impôt minimum (le DMTT), il faudrait le faire urgemment. C'est le conseil que je donnerais aux pays qui n'ont pas encore ce régime-là. L'impôt minimum mondial a trois étages. Tout d'abord, il y a l'IIR: je taxe mes entreprises. Ensuite, le DMTT, je suis un pays à faible fiscalité, mais je prends la différence. Et troisièmement, l'UTPR (*ndlr: une règle qui vise à éviter l'évasion fiscale*), sur lequel porte le conflit avec les Etats-Unis (*ndlr: l'administration Trump considère que ce dernier représente un impôt extraterritorial*). Mais l'accord du G7 reconnaît les DMTT. Donc, ceux qui en Suisse disaient qu'il ne fallait pas le faire seraient aujourd'hui très embêtés.

■ En revanche, la Suisse

n'applique pas encore l'UTPR non plus, qui pose aussi le plus de problèmes avec les Etats-Unis!

Exactement, le G7 a trouvé un accord «anti-UTPR» avec les Etats-Unis.

■ Ce dernier étage de l'impôt

minimum mondial risque ainsi de manquer. L'édifice peut-il tout de même tenir?

Si cela crée une distorsion, comme une exemption en

faveur des seules entreprises américaines, les règles correspondantes vont être extrêmement difficiles à écrire. Soit vous appliquez des critères objectifs, mais bonne chance pour en trouver. Soit vous vous dites que parce que ce sont les Américains, on ne peut pas faire autrement, ce qui serait la preuve d'une discrimination. Je ne sais pas comment il est possible d'écrire cet accord. Il y a énormément de travail à faire, mais l'impôt minimum mondial survit, au prix d'avoir exempté les entreprises américaines. Celles-ci sont soumises à un système qui est un peu moins fort, mais qui n'est pas nul. Et c'est ce qui s'appelle le principe du côté à côté.

■ Ce qui ajoute encore un niveau de complexité pour les entreprises multinationales, n'est-ce pas?

Il faudra voir comment les choses seront écrites, mais l'un des objectifs affichés de l'accord est de simplifier.

■ Nous sommes donc encore à un stade assez précoce... Absolument.

■ Avez-vous une idée du calendrier?

Je n'en ai aucune, puisque je ne suis plus qu'un observateur. Je pense que les Etats-Unis veulent aller assez vite parce qu'il y a un «safe harbor», c'est-à-dire qu'ils bénéficient d'une exemption seulement jusqu'à la fin de l'année. Mais ce calendrier me paraît très compliqué à tenir.■

GLOSSAIRE

Pilier 1: Ce premier volet de la réforme fiscale de l'OCDE prévoit que les multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 20 milliards d'euros paient des impôts dans les marchés où se trouvent leurs clients et utilisateurs, visant donc à empêcher des transferts vers des territoires fiscalement avantageux où ils implantent leur domicile légal. Jusqu'ici, aucun pays ne l'a adopté.

Pilier 2: Ce second volet vise à assurer que les multinationales avec un chiffre d'affaires annuel d'au moins 750 millions d'euros paient un impôt minimum effectif de 15% sur leur bénéfice imposable dans chaque pays où ils sont présents. Si le taux d'un groupe international est inférieur à certains endroits, son pays de domicile doit exiger un impôt supplémentaire. Quelque 140 pays l'ont adopté.

GILTI: Global Intangible Low-Taxed Income, impôt prélevé depuis 2017 par le fisc américain, actuellement à 10,5%, sur les revenus que génèrent des sociétés à l'étranger contrôlées par une multinationale domiciliée aux Etats-Unis.

DMTT: Domestic Minimum Top-up Tax, impôt complémentaire prélevé par une série de pays

signataires du Cadre inclusif de l'OCDE, dont la Suisse et la plupart des Etats européens (BDO Global recense 76 pays ayant au moins discuté de sa mise en œuvre), sur les entités constitutives d'une multinationale qui ne sont pas taxées au taux minimal de 15%.

IIR: Income Inclusion Rule, cette règle internationale concerne les groupes internationaux ayant des succursales dans des pays qui

appliquent un taux d'imposition inférieur au minimum de l'OCDE (pilier 2). Appliquée par la Suisse, elle exige que ces multinationales tiennent compte des revenus de celles-ci dont bénéficient directement ou indirectement des entités situées dans des pays ayant introduit l'imposition minimale.

Une taxe supplémentaire est prélevée sur ces revenus par le pays de domicile du groupe.

UTPR: Undertaxed Profits Rule, cette règle internationale est subsidiaire à l'IIR. Une taxation supplémentaire de succursales situées dans des pays qui mettent en œuvre le pilier 2 pour compenser une imposition trop basse au siège, coordonnée entre plusieurs succursales et pays, vise à empêcher des paiements déductibles à l'intérieur d'un groupe.

CA

Un citoyen conteste l'élection du Conseil administratif de Vernier au Tribunal fédéral

Fraude Le fiasco des élections communales continue d'occuper la justice. Alors que les votes pour le Conseil municipal ont déjà été invalidés, un Verniolan souhaite que l'ensemble du scrutin soit annulé.

Marc Renfer

Un nouvel épisode s'ajoute au feuilleton des élections de ce printemps, à Vernier. On se souvient que le scrutin pour le Conseil municipal a été annulé en juin en raison d'irrégularités jugées graves. Les électeurs devront revoter. En parallèle, une enquête pénale cherche à établir comment plusieurs centaines de bulletins du parti Libertés et justice sociale (LJS) ont été remplis de manière uniforme, avec les mêmes noms ajoutés à la main. Mais ce n'est pas tout: la bataille judiciaire n'est pas terminée pour l'élection du Conseil administratif.

Un citoyen, présenté comme proche du candidat non élu Thierry Cerutti, a saisi le Tribunal fédéral après avoir été débouté par la justice cantonale. Il demande l'annulation de l'ensemble du scrutin communal, au nom de la «cohérence démocratique», a informé la RTS lundi.

Pour rappel, l'annulation de l'élection au Conseil municipal a reposé sur des éléments concrets. Une analyse statistique avait révélé l'existence d'une série de bulletins panachés, presque identiques, où les noms de trois candidates issues d'autres partis figuraient systématiquement aux côtés de candidats LJS. Une expertise graphologique a confirmé que plusieurs de ces bulletins avaient été rédigés par les mêmes personnes, alimentant les soupçons de manipulation concertée.

Une enveloppe, deux bulletins

Le principal argument du recourant repose sur la structure du matériel de vote: les électeurs ont reçu une seule enveloppe contenant les deux bulletins, et les ont renvoyés ensemble. Si celui pour le Conseil municipal a été manipulé, argue-t-il, rien ne garantit que celui pour le Conseil administratif ait été épargné.



Les trois sortants ont repris leur place à l'Exécutif. Ce que conteste un citoyen, présenté comme proche du candidat non élu Thierry Cerutti.

Laurent Guiraud

Dans un arrêt daté du 2 juin, la Chambre constitutionnelle a rejeté cet argument. Elle considère qu'aucun élément concret ne permet de conclure à une fraude visant l'élection du Conseil administratif. Le raisonnement des

juges repose sur l'absence de preuve directe, mais aussi sur les différences structurelles entre les deux scrutins.

En effet, même en admettant que tous les bulletins suspects du Légitimatif aient également conte-

nu un vote pour l'Exécutif, leur annulation n'aurait pas modifié les résultats: les trois élus – Martin Staub (PS), Mathias Buschbeck (Les Verts) et Gian-Reto Agramunt (PLR) – seraient restés en tête.

Le recours dénonce une décision «partiale et politique», rendue sans attendre les conclusions de l'enquête pénale. Celle-ci est toujours en cours. Le procureur général, Olivier Jornot, a notamment ordonné la saisie des cartes de vote afin de vérifier si les signatures ont également été falsifiées.

Ces étranges résultats

Pour le recourant, le fait de valider une élection dans un climat aussi incertain reviendrait à «enterrer le doute». Il demande au Tribunal fédéral de se prononcer sur l'ensemble du processus électoral communal, estimant que seule une reprise complète des deux scrutins permettrait de rétablir la confiance.

Au-delà du terrain juridique, certains résultats de l'élection du Conseil administratif ont soulevé des interrogations. C'est surtout le cas de ceux du candidat LJS, Djawed Sangdel, arrivé cinquième au premier tour avec 2089 suffrages mais qui a vu son score chuter à 1672 voix au second, soit une baisse de 20%.

Plus frappant encore: les bulletins ne comportant que son nom – 951 au premier tour, soit près de la moitié de ses voix – sont tombés à 634, une chute de 33%. Le phénomène est particulièrement visible dans les quartiers de Châtelaine et d'Aïre-Le Lignon, où le candidat avait réalisé ses meilleurs scores. Ce sont aussi les secteurs les plus touchés par les bulletins suspects au Conseil municipal. Ces chiffres vont dans le sens d'une mobilisation structurée, qui pourrait s'être essoufflée ou avoir été interrompue entre les deux tours, à la suite de l'explosion du scandale de Vernier.



Dieses Hotel in Zermatt wird mit Holzpellets geheizt, dank guter Wärmedämmung braucht es wenig Energie. Foto: PD

Gebäudesanierungen könnten Winterstromlücke eliminieren

Energieverbrauch Gemäss einer Studie liesse sich das Problem des fehlenden Winterstroms durch Energiesparen bei Gebäuden lösen. Doch die Politik bremst gleich doppelt.

Cyrill Pinto

Die Schweiz diskutiert gegenwärtig intensiv über neue Solaranlagen, neue Windkraftwerke und den Ausbau der Wasserkraft. Selbst den Bau neuer AKW will Energieminister Albert Rösti mit einem Gegenvorschlag zur Blackout-Initiative der SVP wieder ermöglichen. Nach den Sommerferien erwartet man in Bundesfern ein Entwurf dazu.

Viel Potenzial birgt aber auch eine verbesserte Energieeffizienz im Gebäudebereich. Das zeigt eine neue Studie der Hochschule Luzern (HSLU). Sie hat untersucht, wie stark Sanierungen der Gebäudehüllen dazu beitragen können, das Problem der Winterstromlücke zu lösen. Finanziert wurde die Studie von Flumroc, einem Schweizer Hersteller von Dämmplatten.

Der Befund ist deutlich: Würden alle fossilen Heizungen in Wohngebäuden durch Wärmepumpen ersetzt und gleichzeitig die Gebäudehüllen gedämmt, lösse sich der Strombedarf um jährlich 5,3 Terawattstunden (TWh) senken. Das entspricht fast der gesamten Winterstromlücke der Schweiz – und etwa 10 Prozent des jährlichen Stromverbrauchs.

«Mit der Wärmedämmung kann der Wärmebedarf von Wohngebäuden im Schnitt halbiert werden», erklärt Flumroc-Geschäftsführer Damian Gort. Die Wärmepumpe müsse dann «wesentlich weniger leisten, um das Haus warm zu halten». Besonders relevant ist das im Winter, wenn Wärmepumpen am meisten Strom benötigen – und das Angebot am knappsten ist.

Ohne zusätzliche Dämmung der Wohngebäude würden Wärmepumpen 11,5 TWh Strom benötigen. Mit Dämmung sinkt der Verbrauch auf 6,2 TWh. Die Stu-

die stellt der bisherigen Energiestrategie ein alternatives Konzept gegenüber: Statt Milliarden in neue Kraftwerke zu investieren, könnten Milliarden Kilowattstunden durch bessere Dämmung eingespart werden. Ohne Einschränkungen im Alltag, ohne neue Eingriffe in die Landschaft – aber mit grossem Effekt auf die Versorgungssicherheit.

«Die Diskussion dreht sich fast nur darum, wie viel Strom wir zubauen müssen», sagt Gort. «Aber die einfachste Energiequelle ist die, die wir gar nicht erst verbrauchen.»

«Der Wärmebedarf von Wohngebäuden kann mit der Wärmedämmung im Schnitt halbiert werden.»

Damian Gort
Flumroc-Geschäftsführer

Die Politik wirkt derzeit aber in die entgegengesetzte Richtung: Der Bundesrat will das Gebäudeprogramm ab 2027 streichen – also genau jene Fördergelder, die energetische Sanierungen unterstützen.

Noch schwerwiegender sind die möglichen Folgen der bevorstehenden Volksabstimmung am 28. September: Mit der Abschaffung des Eigenmietwerts würden auch die steuerlichen Abzüge für Sanierungen wegfallen. Die Branche rechnet mit rund 200 Millionen Franken, die künftig jedes Jahr weniger in energetische Erneuerungen fließen könnten.

Philippe Thalmann von der ETH Lausanne lehrt und forscht zu Umwelt- und Klimaökonomie in der Bau-, Immobilien- und Wohnungswirtschaft. Ohne die Daten der Studie im Detail zu prüfen, hält er die Ergebnisse für «kohärent». Sie würden bereits bekannte Resultate bestätigen: «Das grösste Potenzial zur Senkung des Energieverbrauchs und der CO₂-Emissionen liegt im Ersatz von fossilen Heizkesseln durch Wärmepumpen.» Weil aber der Stromverbrauch beim Heizen mit Wärmepumpen ausgerechnet dann steige, wenn die Stromproduktion am geringsten sei, müsse man entscheiden, ob man die erneuerbare Stromproduktion erhöhen oder den Stromverbrauch durch Gebäudesanierungen reduzieren wolle. «Die thermische Sanierung von Gebäuden ist teuer in Bezug auf Geld, Energie, graue Energie und Arbeitskraft», so Thalmann.

Kombination aus Zuckerbrot und Peitsche

Ausserdem sei es schwierig, die Sanierung einer Gebäudehülle rentabel zu machen, wenn der Energieverbrauch dank der Wärmepumpe bereits stark gesunken sei. Thalmann schlägt deshalb teurere Stromtarife im Winter vor, um die thermische Sanierung von Gebäuden zu fördern. Nur bei den ineffizientesten Gebäuden der Energiekategorie F und G mache eine Sanierung wirtschaftlich Sinn. «Für die anderen ist der Strom hierfür wahrscheinlich zu billig.» Das Gebäudeprogramm sei dafür das richtige Instrument. Das Zulassen von Renovationskostenabzügen vom steuerpflichtigen Einkommen sei zwar auch eine Fördermassnahme – jedoch eine äusserst ungezielte.

Es sei fraglich, ob es angesichts des Ressourcenaufwands sinn-

voll sei, die thermische Hülle alter Gebäude mit Wärmepumpen stark zu sanieren. Laut Thalmann macht eine Kombination aus Zuckerbrot und Peitsche am meisten Sinn – besonders bei alten Gebäuden: «Besitzer von Häusern der Kategorie G und später F müssten zum Austausch der Heizung und zur Renovierung der Hülle verpflichtet werden – mit gezielter Unterstützung», so der Ökonom.

«Wichtiger steuerlicher Anreiz würde wegfallen»

Für Marcel Hänggi von der Schweizerischen Energie-Stiftung (SES) kommt das ausgewiesene Einsparpotenzial der HSLU-Studie nicht überraschend. «Schon frühere Studien des Bundes gingen von 25 bis 40 Prozent Einsparpotenzial beim gesamten Stromverbrauch aus», sagt er. Umso unverständlicher sei es, dass der Bundesrat das Thema Strom sparen in der aktuellen Energiepolitik kaum berücksichtige.

Die geplante Kürzung des Gebäudeprogramms durch den Bundesrat sei aus seiner Sicht «eine Missachtung der Zustimmung zum Klimaschutzgesetz von 2023», denn die Höhe der Unterstützungsbeiträge im Rahmen des Programms sei im Gesetz verankert. Die Begründung des Bundes – mögliche Miteffekte – hält Hänggi für wissenschaftlich nicht fundiert: «Natürlich kann man Programme optimieren, aber die pauschale Kritik trägt nicht.»

Auch den möglichen Systemwechsel beim Eigenmietwert bewertet die SES kritisch – auch wenn sie zur kommenden Abstimmung noch keine Parole gefasst hat. «Damit würde ein wichtiger steuerlicher Anreiz für Sanierungen wegfallen – das ist aus energiepolitischer Sicht der falsche Weg», sagt Hänggi.

L'IA s'attaque au défi de la consommation d'énergie

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE. Les acteurs du secteur cherchent à optimiser le refroidissement des centres de données, un système particulièrement énergivore, ou encore l'efficacité des puces elles-mêmes.

Grâce à de nouvelles techniques de refroidissement, des puces plus performantes ou l'évolution de la programmation, le secteur de l'intelligence artificielle (IA) cherche à limiter sa consommation d'énergie, dans un contexte de croissance frénétique.

L'infrastructure IA repose sur les centres de données, qui devraient peser, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), environ 3% des besoins mondiaux en électricité d'ici à 2030, soit le double de la proportion actuelle. Mardi, Donald Trump devait se rendre en Pennsylvanie pour annoncer, selon plusieurs médias, quelque 70 milliards de dollars d'investissements dans cet Etat pour l'IA et les infrastructures énergétiques.

«Il y a plusieurs façons de traiter le problème», avance Mosharaf Chowdhury, professeur à l'Université du Michigan. «Vous pouvez augmenter les sources d'énergie», voie dans laquelle sont aussi engagés les poids lourds de l'IA, «ou réduire la demande» d'électricité à capacité équivalente, dit-il. Pour l'universitaire, des solutions «malignes» peuvent être trouvées à tous les niveaux de la chaîne de l'IA

Refroidissement optimisé

Selon Gareth Williams, du cabinet de conseil Arup, aujourd'hui, l'énergie nécessaire à maintenir un centre de données représente 10% de ce que consomment les serveurs eux-mêmes, contre 100% il y a 20 ans.

Cette réduction est à mettre au crédit, entre autres, de la généralisation du refroidissement liquide, en lieu et place de la ventilation classique, qui va jusqu'à faire circuler des fluides directement dans les serveurs.

«Tous les gros l'utilisent, maintenant», observe Gareth



Centre de données. Il y a vingt ans, maintenir un centre de données consommait autant d'énergie que les serveurs. Aujourd'hui, cela ne représente plus que 10% de leur consommation, selon le cabinet Arup.

Williams, «c'est devenu incontournable».

Les puces Nvidia ont multiplié par plus de 100 la consommation d'une armoire à serveurs par rapport à ce qu'elle représentait il y a 20 ans.

De ce fait, le liquide peut monter à des températures nettement plus élevées que précédemment, selon Gareth Williams, mais cela rend, paradoxalement, le refroidissement plus facile au contact de l'air extérieur, du fait de la différence de température.

«Faire moins d'argent»

Autre évolution, les centres de données sont maintenant équipés de capteurs, mis à profit par l'IA pour contrôler la température non plus à l'échelle d'un site mais par «micro-zones» et «optimiser la consommation d'eau et d'électricité» de manière anticipée, selon Pankaj Sachdeva, du cabinet McKinsey.

Le laboratoire de Mosharaf Chowdhury a mis au point

des algorithmes pour évaluer précisément la quantité d'électricité nécessaire à chaque puce pour fonctionner avec, à la clé, un gain de 20% à 30%. L'équipe de Yi Ding, professeure à l'Université de Purdue, a, elle, démontré que l'on pouvait prolonger la vie des puces les plus performantes pour l'IA, les GPU (graphics processing unit) ou cartes graphiques, «sans amoindrir les performances», dit-elle à l'AFP.

«Mais il est difficile de convaincre les fabricants de semi-conducteurs de faire moins d'argent» en incitant les consommateurs à utiliser les mêmes équipements plus longtemps, glisse l'universitaire.

Le match se joue aussi au niveau de la programmation et de l'entraînement des grands modèles d'IA générative.

En janvier, le chinois DeepSeek a ainsi présenté son modèle d'IA générative R1 aux performances similaires à celles des grands acteurs

américains bien que développé avec des GPU moins puissants.

Les ingénieurs de la start-up y sont parvenus notamment en programmant plus précisément les cartes graphiques. Ils ont aussi quasiment sauté une étape d'entraînement du modèle, jugée indispensable jusqu'ici.

Augmentation de la demande

Pour autant, malgré ces percées technologiques, «on ne pourra pas réduire la consommation totale d'énergie, à cause du paradoxe de Jevons», prédit Yi Ding. L'économiste britannique William Stanley Jevons a proclamé ainsi qu'une utilisation plus efficace d'une ressource limitée fait mécaniquement augmenter la demande, car son coût diminue.

«La consommation d'énergie va continuer de monter», avertit Yi Ding, malgré tous les efforts pour la limiter, «mais peut-être moins rapidement». (afp)